



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FEMININE PV N° 1

**Jeudi 3 Septembre 2026**

Présidence : Mme Sophie CHARRUET

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Emilie BORDIGA, Clarisse PANAIAS.

Absents excusés : Lisa PAULEAU (CTD)

Absent :

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée*

*Soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*

*Soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du*

*District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la*

*Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 18H00



# PÔLE TECHNIQUE

## FONCTIONNEMENT REPARTITION DES ROLES

La présidente et le CTD DAP rappellent le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).

La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres.

La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des événements.

- ➡ Restreinte : S. CHARRUET
- ➡ D1FSeniors : S. CHARRUET
- ➡ Rassemblement U14F - U17F : S. CHARRUET
- ➡ Coupe des Alpes Futsal : S. CHARRUET
- ➡ Plénière : Tous les membres

## ORDRE DU JOUR

- ➡ Calendrier Séniors F
- ➡ Equipes engagées
- ➡ Rentrée du Foot féminin

## SENIORS F

### **Equipes engagées :**

CA DIGNE 04  
AF CHAMPSAUR VALGAU  
GAP FOOT 05  
USMD  
ENTENTE BRIANCON – ST CREPIN  
EP MANOSQUE

**En attente d'engagement** US VIVO 04.

Une réunion d'information aura lieu début Octobre pour les responsables et éducateurs des équipes séniors F.

## CSR

Dossier N°079 (code 1005) Match N° 54491251 Entente Sisteron/Mison/Aiglon – US VIVO 04 du 29/03/2026.

Dossier N°080 (code 1005) Match N° 54491253 US Moyenne Durance – AF Champsaur Valgau du 29/03/2026.

## QUESTIONS DIVERSES



# PÔLE TECHNIQUE

La date d'engagement pour les équipes séniors pour la rentrée prochaine a été fixée au 7/09/2026.  
Un délai supplémentaire de quelques jours a été accordé pour les équipes non engagées.

## COURRIERS

Mail de l'AFCV du 14/07/2026 : confirmation de disponibilité pour recevoir la rentrée du Foot féminin à la date du 3/10/2026.

## LISTE DES REFERENTS FEMININS DES CLUBS

|                        |                  |            |
|------------------------|------------------|------------|
| AFCV                   | Jimenez Mickaël  | 0628504204 |
| EP Manosque            | NAMANE Patrice   | 0618973186 |
| Entente OBSC/St Crépin | POCHON Dimitri   | 0676706781 |
| Gap Foot 05            | RAMBAUD Dimitri  | 0645960850 |
| CA Digne 04            | DINI Patrice     | 0608930958 |
| USMD                   | BOUSSEAU Vincent | 0648090160 |

## RENTREE DU FOOT FEMININ

La rentrée du Foot Féminin se déroulera le 3/10/2026 à Saint Bonnet En Champsaur  
Pour que cette journée soit une réussite il n'y aura pas de plateaux Foot éducatif.  
Nous accueillerons un public de filles licenciées et de non licenciées de U6F à U16F.  
Un match du GFA U16F Régionale GFA – CA. SAINTE CROIX clôturera notre journée 100% féminine.

Différentes démarches vont être effectuées :

- Lieu de l'évènement (05) SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
- Contact avec la CPAM pour « OCTOBRE ROSE » en attente de réponse
- Commande de maillots (récompenses)
- Des flyers vont être réalisés et distribués dans les forums de rentrée de septembre. Une communication sera faite par Emilie (office de tourisme).

La séance est levée à 19H30.  
Prochaine commission sur convocation

**Présidente de séance**

**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**

**Emilie BORDIGA**